

L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

Quand un logement se libère, le bailleur (Var Habitat, la SAIEM, le Logis Familial Varois ou la Phocéenne d'habitations) adresse un courrier au réservataire (La Mairie, La Préfecture ou l'organisme du 1% patronal).

Ce dernier propose 3 candidats sélectionnés selon :

- l'ancienneté de la demande
- le caractère prioritaire
- les caractéristiques du logement disponible par rapport à la composition familiale. La loi impose que l'appartement soit adapté strictement au nombre d'habitants.

Ensuite, une commission d'attribution se réunit, à l'initiative du bailleur. Elle est composée des bailleurs et des réservataires. Elle étudie les dossiers et ne retient qu'un candidat. Tous les candidats sont tenus informés de la suite de leur demande.

La Commune ne gère aucun logement social, elle est seulement réservataire d'un certain nombre de logements auprès des divers bailleurs.

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Dans certains cas, un dossier peut être constitué auprès de la Préfecture du Var afin d'être reconnu prioritaire. S'il est retenu, la Préfecture peut proposer la famille à loger n'importe où dans le Département. Refuser le logement mettrait fin à la procédure.

N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS VOIR SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTES A ACCOMPLIR CES DEMARCHES.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LA CANDIDATURE A UN LOGEMENT SOCIAL

Mairie de Cogolin
2, place de la République
83310 COGOLIN
☎ 04.94.56.65.44
Fax : 04.94.54.17.43
E. Mail : ccas.3@cogolin.fr

DE MANIERE GENERALE

- ❖ Cette brochure rassemble les informations et les documents (imprimés, certificats...) indispensables pour accéder à un logement social (HLM). Le premier geste est de remplir un imprimé qui permet d'obtenir un numéro identifiant le candidat. Il est valable dans tout le Département.
- ❖ Il est attribué par un bailleur social c'est-à-dire un organisme HLM propriétaire d'une résidence sur le territoire de la commune concernée.
- ❖ Le Centre Communal d'Action Sociale ou les Assistantes Sociales peuvent vous aider à rédiger ce dossier et vous accompagner dans vos relations avec les administrations. L'attribution d'un logement sera faite par une commission dont la composition est précisée plus loin.
- ❖ Le délai d'attente dépend de la quantité de logements existants, du nombre de logements vacants et de la longueur de la liste des candidats. Le problème du délai est national puisque la France compte plusieurs millions de familles mal ou non logées. Cogolin possède 399 appartements HLM mais n'en attribue, en réalité, que le tiers et n'en dispose que lorsqu'ils sont libérés par le précédent occupant (environ 10 à 20 par an)
- ❖ Les autres logements sont réservés à la Sous-préfecture et aux organismes collecteurs du 1% patronal. La Sous-préfecture les propose généralement à des candidats venus de l'étranger, des départements ou des communes voisines. Ce qu'ignorent les cogolinois.
Ceci explique en partie les délais d'attente imprévisibles et longs auxquels sont soumis les demandeurs alors que notre cité possède, comme SAINTE MAXIME, un domaine immobilier important.
Cela souligne aussi l'intérêt de faire une demande précoce en bonne et due forme et de suivre l'évolution du dossier.

LA DEMANDE DE LOGEMENT

Pour COGOLIN, 2 dossiers sont nécessaires à la demande de logement :

- le premier est un dossier destiné au CCAS permettant d'identifier les familles et leur demande.
- Le deuxième est l'imprimé commun permettant l'attribution d'un numéro unique Départemental pour l'ensemble des bailleurs sociaux du Département. Cette demande est à envoyer directement à l'un des bailleurs qui possèdent des logements sur COGOLIN :
 - VAR HABITAT : Les pins Parasols et Font Mourier
 - LE LOGIS FAMILIAL VAROIS : Coletto
 - LA SAIEM : Plein Soleil et le Campanile des Anches
 - LA PHOCEENNE D'HABITATION : le Quartier des Anches

LE NUMERO UNIQUE DEPARTEMENTAL

Ce numéro est composé de 18 caractères :

- les 3 premiers correspondent au numéro du département dans lequel la demande est formulée
- les 4 suivants correspondent au mois et à l'année de la demande
- les 6 suivants indiquent le numéro d'ordre d'enregistrement de la demande
- les 5 derniers indiquent la référence du bailleur du bailleur social.